



HAL
open science

La syntaxe dans la grammaire générale au milieu du 19ème siècle : structure de la proposition et transitivité

Bérengère Bouard

► **To cite this version:**

Bérengère Bouard. La syntaxe dans la grammaire générale au milieu du 19ème siècle : structure de la proposition et transitivité. *Language and History*, 2009, 52,1, pp.3-25. hal-01117660

HAL Id: hal-01117660

<https://hal.science/hal-01117660>

Submitted on 17 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Syntaxe dans la grammaire générale au milieu du 19^{ème} siècle: structure de la proposition et transitivité

Bérengère Bouard

UMR 7597 CNRS et Université Paris 7

Cet article examine un corpus de onze grammaires générales produites entre 1828 et 1863. Nous nous interrogeons précisément sur les positions de ces grammaires générales ‘tardives’ vis-à-vis des deux fondements syntaxiques de la théorie de la proposition de la grammaire générale de l’âge classique: le statut du verbe substantif et le traitement du complément du verbe. La Grammaire Générale et Raisonnée de Port-Royal (1660) adopte une représentation tripartite de la proposition: sujet-est-attribut, dans laquelle: 1° le verbe être à l’indicatif correspond au ‘verbe substantif’, premier et essentiel, 2° l’expansion du verbe correspond uniquement au participe présent du verbe décomposé. Le problème est que ce modèle propositionnel ne laisse pas de place au traitement du verbe transitif et de son complément nominal. Dans un premier temps, nous constaterons que les auteurs du corpus respectent la tradition port-royaliste. Dans un second temps, nous montrerons que certains adoptent une position critique vis-à-vis du verbe substantif et de la structure tripartite, prenant en compte la transitivité. Enfin, nous verrons que ces grammaires générales proposent d’autres modèles propositionnels.

mots-clés Attribut, Complément, Grammaire générale, Jugement, Proposition, Transitivité, Verbe substantif, Verbe transitif

Cette proposition vise à décrire les positions des grammaires générales tardives vis-à-vis des deux fondements syntaxiques de la théorie de la proposition de la grammaire générale de l’âge classique: le statut du verbe substantif et le traitement du complément du verbe. La Grammaire Générale et Raisonnée de Port-Royal (1660)¹ adopte une représentation tripartite de la proposition qui suit le schéma suivant:

¹ Désormais GGR.

sujet-est-attribut.² Le verbe être à l'indicatif correspond au 'verbe substantif', il est essentiel et contenu dans tous les autres verbes dits 'adjectifs', et l'expansion du verbe correspond uniquement au participe présent du verbe décomposé. La complémentation nominale est décrite à l'aide de la notion ancienne de régime et des cas latins.³ Cette représentation propositionnelle, point de départ de l'analyse grammaticale, élude la description d'une structure propositionnelle transitive. En cela, elle peut apparaître comme un frein à l'émergence de la catégorie de complément et à celle liée de verbe transitif. La déconstruction de ce schème propositionnel prend du temps et s'effectue en plusieurs étapes identifiables (Bouard, 2008a; 2008b). On s'intéresse ici à un moment spécifique de ce processus de déconstruction: le milieu du 19^{ème} siècle, et à un type de grammaires: les grammaires générales. En effet, deux siècles après la GGR, on peut se demander quel a été l'effet de l'histoire sur cette représentation de la proposition et de ses constituants. En outre, l'évolution du modèle formulé par les Messieurs invite à s'interroger sur l'inscription des grammaires générales tardives dans le 'programme' de la grammaire générale (Dominicy, 1992) ainsi que sur la relation avec la grammaire scolaire (CherVEL, 1977). Le mouvement de la grammaire générale⁴ se prolonge en effet au-delà des bornes qu'on lui assigne traditionnellement (Joly et Stéfanini, 1977; CherVEL, 1977) et offre un corpus exploité depuis peu (Bourquin, 2005a; Graffi, 1998). Nous avons sélectionné onze⁵ grammaires générales produites entre 1828 et 1863 par dix auteurs.⁶ Elles sont très diverses quant à leur visée, leur ampleur, leur organisation, les influences subies, mais elles ont en commun de rechercher la généralité dans les langues.

Nous verrons tout d'abord comment les grammaires générales étudiées se rattachent à la tradition port-royaliste. Nous montrerons ensuite qu'elles modulent l'importance du verbe substantif et de la structure tripartite. Enfin, nous décrirons comment les grammairiens élaborent d'autres modèles propositionnels intégrant le verbe transitif et le complément.

1. Le respect de la théorie port-royaliste de la proposition

La majorité des grammaires du corpus étudié présente deux noyaux de stabilité issus de la description de la proposition et de ses constituants par Arnauld et Lancelot; la composition tripartite de la proposition et le verbe substantif, corrélats de la définition de la proposition comme expression du jugement.

² Nous nous sommes limités, dans le cadre de cet article, à l'examen de l'histoire de cette représentation spécifique de la proposition, dans les grammaires générales françaises entre 1828 et 1863. Nous n'étudions pas le concept de jugement ni les formes de la proposition (voir Nuchelmans, 1980, 1983, et Raby, 2000, par exemple) dans la période antique dans les domaines de la logique, de la philosophie, ou de la rhétorique, ni dans la période moderne. On peut se reporter à Auroux, 2008.

³ La 'Syntaxe de régime', distincte de la 'syntaxe de convenance', est 'arbitraire' et changeante selon les langues, elle s'exprime à l'aide des cas ou des particules (GGR, 1660: 141-42).

⁴ Pour une présentation de la grammaire générale française, on peut se reporter à Auroux (1982).

⁵ Les grammaires générales constituant notre corpus d'étude strict sont indiquées en gras dans la bibliographie. Nous avons cependant élargi celui-ci à différents ouvrages grammaticaux qui nous permettaient d'éclairer les positions des mêmes auteurs.

⁶ Nous indiquons dans le texte, entre parenthèses, les dates de naissance et de mort des auteurs lorsque nous avons pu y avoir accès, et nous proposons une présentation de leurs activités et/ou de l'ouvrage en note.

1.1. La structure tripartite de la proposition

Pour Arnauld et Lancelot ‘il y a trois opérations de notre esprit: concevoir, juger, raisonner’ (GGR, 1660: 27). La première étape, ‘concevoir’, consiste à porter ‘un simple regard de notre esprit sur les choses’ (op. cit.: 28), la seconde étape, ‘juger’, consiste à ‘affirmer qu’une chose que nous concevons est telle ou n’est pas telle’ (ibid.)⁷ en énonçant un jugement. Celui-ci prend la forme d’une proposition, composée de deux termes, le sujet et l’attribut, et de la liaison assurée par le verbe (op. cit.: 28–29):

Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis la terre est ronde, s’appelle proposition; et ainsi toute proposition enferme nécessairement deux termes: l’un appelé sujet, qui est ce dont on affirme, comme terre, et l’autre appelé attribut, qui est ce qu’on affirme, comme ronde; et de plus la liaison entre ces deux termes, est. (GGR, 1660: 28–29)

Ce modèle propositionnel est évoqué par toutes les grammaires générales du milieu du 19^{ème} siècle. Mais certains auteurs le reproduisent particulièrement fidèlement. Ils conservent la définition de la proposition comme expression d’un jugement et sa structure tripartite. Nous pouvons donner quatre exemples significatifs: Montlivault⁸ (1765–?) (1828: 19), Jônain⁹ (1835: 23), Poitevin¹⁰ (1804–1884) (1856, vol. 1: 33, vol. 2: 235), Jullien (1798–1881) (1832: 63). Mais on relève quelques variations mineures.

⁷ La dernière étape, ‘raisonner’ consiste à ‘se servir de deux jugements pour en faire un troisième’, c’est ‘une extension de la seconde’ (GGR, 1660: 28), elle ne concerne pas la Grammaire.

⁸ On sait peu de choses sur Eléonor-Jacques-François-de-Sales Guyon de Diziers, Comte de Montlivault. Officier de marine et savant, il produit une grammaire générale et philosophique. Elle traite uniquement des parties du discours et ne contient pas de syntaxe. Mais elle concourt pour le prix Volney de l’Institut (Bourquin, 2005a: 12).

⁹ Pierre-Abraham Jônain est un enseignant qui propose une courte grammaire générale. Celle-ci s’inspire de Condillac et de Destutt de Tracy car elle débute par un préambule sur ‘l’origine et la génération des idées’ et par un entretien avec un enfant de douze ans sur l’entendement et les facultés de l’esprit. Autrement, elle suit un plan en trois parties: parties du discours, analyse logique et grammaticale de la proposition, syntaxe. Il écrit aussi un Essai de grammaire universelle ou analyse générale des langues réduites à leurs radicaux, et traduites les unes aux autres au moyen d’une hémipisigraphie claire et simple, en 1858.

¹⁰ Prosper Poitevin est un enseignant, professeur au collège Rollin, grammairien, qui publie un Cours théorique et pratique de langue française: les Eléments en 1843, la Syntaxe en 1846, ainsi qu’un manuel d’Analyse grammaticale et un traité des participes. Il annexe au Cours, en 1856, une Grammaire générale et historique de la langue française présentant l’étude et l’analyse de la formation, des développements et des variations de notre idiome national car, pour lui, ‘les études de linguistique et de philologie ont pris depuis quelques années un développement remarquable’ (Poitevin, 1856: IX). Notons qu’il consacre son introduction à la formation des langues en se référant à Humboldt et Court de Gébelin. Il écrit aussi un Dictionnaire de la langue française en 1852.

¹¹ Bernard Jullien, docteur ès lettres, secrétaire de la Société des méthodes d’enseignement, est un pédagogue très savant: dans ses Thèses de grammaire, il propose une partie portant sur l’Histoire de la Grammaire (1855: 30–45) et cite Sanctius, Vossius, Scioppius, Régner-Desmarais, Buffier, Dumarsais, Girard, D’Olivet, Beauzée, Condillac, Destutt de Tracy. Mais c’est aussi un esprit brillant investi dans la réforme des institutions et des programmes de l’école. Il dirige la Revue de l’instruction publique, créée en 1842 par Louis Hachette, il collabore au Manuel général de l’instruction primaire et au dictionnaire de Littré. Il publie, entre autres, une grammaire générale en 1832, un Vocabulaire grammatical, un petit Traité d’analyse grammaticale en 1843, une édition des Eléments de grammaire française de Lhomond en 1851, un Traité de langue française ou Cours raisonné destiné au deuxième degré en 1852 et un ouvrage intitulé Explication des principales difficultés de l’enseignement en 1854 qui est conçu comme un supplément au Cours, contenant des réponses aux questions posées par les enseignants ainsi que des conseils. Il y propose une véritable réforme du système des parties du discours et du classement des verbes, ainsi qu’une éviction définitive du régime.

Ainsi, l'opération de 'comparaison' est ajoutée par Montlivault pour qui les opérations de l'esprit sont 'concevoir, comparer, juger et raisonner' (nous soulignons) (1828: 11) ou par Poitevin qui mentionne les trois infinitifs suivants: concevoir, comparer, et juger (nous soulignons) (1856, vol. 2: 234). On observe aussi des variations dans la définition des trois parties de la proposition. Poitevin les décrit en termes d'idée principale et d'idée secondaire: 'Le sujet exprime l'idée principale, celle d'un être ou d'un objet quelconque indépendant par lui-même. L'attribut exprime l'idée secondaire, celle de la qualité ou de l'état du sujet. Le verbe enfin affirme que l'attribut appartient, convient au sujet et lie toujours ces deux termes: Dieu est grand' (1856, vol. 1: 33). Jônain y voit trois 'signes': 'celui de l'être ou sujet, celui de la qualité ou attribut, et enfin celui du jugement même ou de la comparaison que nous avons faite de cet être avec cette qualité' (1835: 32).¹² Enfin, Jullien identifie le sujet à 'l'objet principal de notre jugement', l'attribut à 'la qualité que nous comparons actuellement au sujet', alors que le verbe 'indique si l'attribut nous paraît ou non appartenir au sujet' (1832: 63). L'exemple analysé est 'votre livre est déchiré':

Votre livre, voilà l'objet principal de ma pensée, c'est le sujet, déchiré est la qualité, la manière d'être que je lui compare en ce moment; c'est l'attribut, est est le verbe; il indique que dans mon esprit la qualité représentée par le mot déchiré appartient au sujet votre livre. (ibid.)

Un autre point de variation concerne spécifiquement l'attribut. Celui-ci peut être désigné au moyen de différents termes. Ainsi, chez Jônain, le mot 'signe de sujet' s'appelle substantif, le signe de 'l'action jugeante' s'appelle le verbe, 'mot par excellence', mais le mot 'signe de la qualité ou de l'attribut' est appelé adjectif, ou qualificatif, ou modificatif (1835: 32).¹³ Le grammairien se réfère à Thurot, qui, dans l'édition de l'Hermès d'Harris (1796) propose d'appeler 'sujet' l'idée principale, 'énonciation' le verbe, et 'modification' l'attribut.

Le respect pour la description port-royaliste de la proposition s'accompagne de la conservation de la catégorie de 'verbe substantif'.

1.2. La catégorie du verbe substantif¹⁴ et la décomposition afférente

Dans la GGR, le verbe substantif est présenté par les Messieurs comme ayant deux valeurs. Premièrement, une valeur cohésive car il réalise la 'liaison'¹⁵ entre le sujet

¹² Dans l'analyse logique et grammaticale, le grammairien fournit un tableau des propositions (op. cit.: 39) et elles ont toutes la même composition: sujet-verbe-attribut.

¹³ Pour une histoire de la notion et du terme, voir Roelandt et Swiggers (1990), et Bouard (2008c).

¹⁴ La notion de 'verbe substantif' provient de l'Antiquité (Rosier, 2003) et de la réécriture pratiquée dans l'analyse logique. Elle est mentionnée par Aristote dans la Métaphysique: 'il n'y a en effet aucune différence entre l'homme est bien portant et l'homme se porte bien, ni entre l'homme est se promenant ou coupant et l'homme coupe, l'homme se promène ou coupe' (Métaphysique, chapitre 7, dans Tricot, 1991, tome I: 181). Elle est présente également dans les Premiers analytiques et dans De l'interprétation (propositions de tertio adjacente et de secundo adjacente) (Tricot, 1989: 81, note 1). Le verbe substantif est mentionné par Priscien et utilisé par les Modistes, pour lesquels c'est 'le mode de l'être général, non spécifié, mais spécifiable par n'importe quelle essence' (Rosier, 1983: 118, Kelly, 1977). Mais ils ne pratiquent pas systématiquement la réécriture (Rosier, 1983: 121). La catégorie de verbe substantif est transmise aux premiers grammairiens du français, qui la mentionnent, comme Robert Estienne (1557) ou plus tard Chifflet (1659).

et l'attribut. Deuxièmement, une valeur assertive car il est le signe de l'affirmation du jugement:

Et c'est proprement ce que c'est que le verbe: un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation, c'est-à-dire de marquer que le discours où ce mot est employé, est le discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais qui en juge et qui les affirme. (GGR, 1660: 90)¹⁶

Cette fonction se réalise au moyen du verbe être uniquement:

[. . .] mais il n'y a que le verbe être, qu'on appelle substantif, qui soit demeuré dans cette simplicité, et encore l'on peut dire qu'il n'y est proprement demeuré que dans la troisième personne du présent, est [. . .]. (op. cit.: 91)

Les autres verbes, dits 'adjectifs',¹⁷ renferment l'affirmation et l'attribut; ils doivent donc être réécrits à l'aide du verbe substantif et du participe présent:

Car, comme les hommes se portent naturellement à abrégier leurs expressions, ils ont joint presque toujours à l'affirmation d'autres significations dans un même mot. 1° Ils y ont joint celle de quelque attribut, de sorte qu'alors deux mots font une proposition, comme quand je dis: Petrus vivit, Pierre vit, parce que le mot de vivit enferme seul l'affirmation, et de plus l'attribut d'être vivant, et ainsi c'est la même chose de dire Pierre vit, que de dire Pierre est vivant. (op. cit.: 91)

Dans les grammaires de notre corpus, la présence du verbe substantif est généralisée. Son importance est particulièrement mise en relief par Jônain pour qui 'Être sera le verbe substantif ou bien mieux et plus simplement, restera dans tous les cas le verbe' (1835: 34), ou par Burggraff (1803–1881)¹⁸ d'après lequel le verbe être est 'le seul de son espèce' (1863: 355).

La définition du verbe substantif est directement reliée à l'expression du jugement. Ainsi, pour Burggraff, il est 'le verbe par excellence' car c'est lui qui 'prononce réellement nos jugements et qui suffirait à lui seul pour les exprimer tous' (1863: 355). Chez Montlivault, cette valeur assertive primordiale du 'verbe substantif ou élémentaire' est à l'origine d'une troisième catégorie de mots: les 'signes de jugement' (1828:

¹⁵ Le terme de 'liaison' est employé à plusieurs reprises par les Messieurs (GGR, 1660: 47, 89, 91).

¹⁶ On peut aussi se reporter aux pages 95, 96, 97, 98.

¹⁷ 'Nous avons déjà dit que les hommes ayant joint, en une infinité de rencontres, quelque attribut particulier avec l'affirmation, en avaient fait ce grand nombre de verbes différents du substantif, qui se trouvent dans toutes les langues et que l'on pourrait appeler adjectifs, pour montrer que la signification qui est propre à chacun, est ajoutée à la signification commune à tous les verbes, qui est celle de l'affirmation' (op. cit.: 115).

¹⁸ Pierre Burggraff, professeur orientaliste à l'Université de Liège, publie une importante grammaire générale en 1863 dont la théorie syntaxique s'inspire pour la plus grande part de Silvestre de Sacy dont il fut l'élève de 1831 à 1834; il écrit que ce dernier est 'un des savants les plus distingués qui aient jamais existé' (1863: 590). Mais il se réfère aussi à Beauzée, Condillac et Court de Gébelin. En outre, à la fin de son ouvrage, il propose une histoire de la grammaire et mentionne de nombreuses sources, dont Bernard Jullien (Cours, 1849), mais aussi Steinthal (1855), Bopp, Diez, Weill, Egger, Renan, Pictet. Sa grammaire générale comprend trois parties; la première est consacrée à 'l'élément matériel du mot', la seconde à 'l'élément logique des mots', la troisième à la 'Syntaxe' (1863: 533). Son ouvrage connaît un certain retentissement (Berré, 2000).

85). Il distingue ‘deux grandes catégories grammaticales’ (op. cit.: 12): 1° les signes d’objets qui regroupent les articles, noms substantifs et adjectifs, pronoms, adverbes, 2° les signes de rapports qui regroupent les prépositions, particules, conjonctions et adverbes¹⁹ (op. cit.: 13).²⁰ Mais, plus loin, il en ajoute une troisième: celle des ‘signes de jugement’, qui comprend le ‘verbe substantif ou élémentaire’, l’adverbe et l’interjection (op. cit.: 85).

D’autres grammairiens insistent avant tout sur la valeur cohésive du verbe, comme Bel (1788–?)²¹ qui le définit comme ‘le mot qui lie’ le sujet à l’attribut et ‘qui marque l’union de cette qualité à la substance’ (1829: 35) ou Perron (1804–1880)²² pour qui le verbe substantif a comme fonction d’unir les substantifs aux adjectifs’ (1848: 46), comme dans Dieu est juste: ‘[. . .] la fonction du verbe être consiste uniquement à lier l’adjectif à son substantif; voilà pourquoi on l’a nommé copule, d’un mot latin qui signifie lien’ (op. cit.: 47). Cependant, les deux valeurs sont généralement liées. C’est le cas chez Montlivault pour qui le verbe être sert à lier le sujet et l’attribut car lui ‘seul porte et manifeste l’affirmation’ (1828: 25).

La définition du verbe substantif s’oriente aussi vers la signification de l’existence, à la suite de Beauzée. Beauzée substitue en effet à la définition du verbe de Port-Royal comme signe de l’affirmation du jugement, celle du signe de ‘l’existence intellectuelle d’un sujet avec relation à l’attribut’ (Grammaire Générale, 1767: 402) et décrit le verbe substantif ou abstrait comme ‘celui qui désigne par l’idée précise de l’existence intellectuelle, avec relation à un attribut quelconque [. . .]’ (1767: 405). Ainsi, Montlivault déclare: ‘C’est un mot qui présente à l’esprit un être indéterminé,

¹⁹ L’adverbe appartient aux deux car il est ‘la contraction d’une préposition et d’un nom’, c’est un signe de rapport et un signe d’objet en même temps. Les interjections sont hors catégorie.

²⁰ Cette division n’est pas sans rappeler celle opérée par Arnauld et Lancelot entre les ‘objets des pensées’ (noms, articles, pronoms, participes, prépositions et adverbes) et les ‘formes ou manières de nos pensées’ (verbes, conjonctions, interjections) (GGR, 1660: 29–30).

²¹ La grammaire d’Alexis Bel, pédagogue, professeur de l’Université, principal du collège de Verdun, se destine aux collèges et écoles primaires, comme son titre l’indique: Grammaire française élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale. Il la présente comme ‘une grammaire complète, quoique élémentaire’ (Bel, 1829: 9). Elle suit un plan en deux parties; d’un côté la classification des mots, de l’autre la syntaxe. Sous son aspect élémentaire, l’ouvrage de Bel présente des points intéressants. La notion de complément est clairement avancée comme ‘fonction’ des mots dans la phrase et le classement des verbes se centre sur la notion de transitivité et les termes associés.

²² François Perron est professeur de philosophie à la faculté des Lettres de Besançon et secrétaire de l’Académie de Besançon de 1843 à 1852. Il devient chef de division au Ministère de l’Instruction Publique en 1853 (Bourquin, 2005b: 182). Les Nouveaux principes de grammaire française rédigés d’après les éléments de grammaire générale du même auteur prolongent les *Éléments de grammaire générale* ou *nouveaux principes* pour l’étude des langues parus en 1847. L’ouvrage est destiné aux collèges, institutions et écoles primaires, mais son but est de ‘faire du nouveau’ dans les classes (1848: III, Préface). L’ouvrage est divisé en deux parties: d’une part les éléments obtenus par décomposition dans l’analyse, d’autre part la syntaxe, reposant sur les règles de réunion et de mise en ordre des éléments. La grammaire y est définie comme la ‘science des éléments et des règles qui appartiennent à toutes les langues’ (1848: I, chapitre préliminaire). Perron publie aussi en 1851 un *Essai d’une réforme dans l’enseignement grammatical* (réédité en 1853–54) dans lequel il s’oppose à l’arrêté ministériel du 31 juillet 1851 imposant la grammaire de Lhomond comme modèle dans les écoles primaire. Avec Jullien, il peut être vu comme un grammairien pédagogue réformateur.

désigné seulement par l'idée générale de l'existence, sous une relation à une modification²³ (1828: 157) et Burggraff affirme que l' 'On doit définir le verbe comme un mot qui exprime l'existence d'un rapport quelconque entre deux idées' (1863: 349).²⁴ Ce trait peut se superposer à la définition du verbe substantif comme chez Barthe²⁵ en 1830, Burggraff en 1863 et Montémont (1788–1861)²⁶ en 1845 (le verbe être étant appelé connectif d'identité ou d'existence (1845: 99)).

Parallèlement, la réécriture à l'aide du verbe substantif et du participe du verbe adjectif est conservée par une majorité. Voyons trois exemples. Pour Montlivaut: '[. . .] le verbe adjectif (qui) est toujours une alliance du verbe fondamental et d'un participe' (1828: 221). Done, j'aime passionément est réécrit en: je suis passionément aimant ou amoureux (op. cit.: 222). Pour Montémont, le verbe est aussi une forme composée. En effet, dans la formation des mots, le connectif c'est-à-dire le verbe être signifiant l'existence, et le modificatif c'est-à-dire l'adjectif ou le participe, étaient séparés. Ils se sont ensuite combinés pour former le 'connectif variable combiné', c'est-à-dire le verbe composé de la forme être suivie du participe:

[. . .] le modificatif en se recomposant avec le connectif d'identité ou d'existence qui se désigne par l'identité simple être, forme le verbe ou connectif variable combiné. (1845: 99)

²³ La ressemblance avec la définition donnée par Beauzée dans l'article 'verbe' de l'Encyclopédie est frappante: 'le verbe substantif ou abstrait est celui qui désigne par l'idée générale de l'existence intellectuelle, sous une relation à une modification quelconque, qui n'est point comprise dans la signification du verbe, mais qu'on exprime séparément, comme quand on dit Dieu est éternel, les hommes sont mortels' (Beauzée, Encyclopédie, tome XVII: 51).

²⁴ Pour Burggraff, la proposition ne traduit pas le jugement mais la 'perception de l'existence d'un rapport quelconque entre deux idées' (1863: 2).

²⁵ Le professeur de Belles Lettres François Barthe écrit un Programme des leçons de logique et de grammaire faites à l'École Royale Spéciale Militaire de Saint-Cyr, en deux parties; 1^o les cours de Logique contiennent une petite grammaire générale, définie comme 'la réunion des règles communes à toutes les langues' (1830: 5), 2^o les Observations sur la formation des langues.

²⁶ Albert de Montémont, voyageur et écrivain, chevalier de la légion d'honneur en 1850, publie une imposante grammaire intitulée Grammaire générale ou philosophie des langues, qui se rattache explicitement au mouvement de la grammaire générale. Il défend dès l'avant-propos la nécessité de la grammaire générale au milieu du 19^{ème} siècle: 'Encore une grammaire générale! Quelle idée arriérée! [. . .] ce besoin de notre siècle est plus réel, plus vif, plus pressant qu'on ne le pense [. . .]', car, selon lui, on arrive à la connaissance des langues par l'étude de la grammaire (avant-propos: I). Son but est de formuler des catégories valables pour toutes les langues par comparaison des langues hébraïque, grecque, latine, allemande, anglaise, italienne, espagnole et française notamment (elles sont citées dans le titre complet): 'La langue de la grammaire générale est l'objet de cet ouvrage, pour en vérifier la théorie, nous en recherchons les preuves dans les principales langues anciennes et modernes, que nous mettrons en parallèle' (avant-propos: IV). L'ouvrage adopte un plan en deux parties calqué sur le principe d'analyse de la pensée. La première partie repose sur la 'décomposition du discours'; le grammairien y examine notamment la décomposition des idées (1845: 15), les signes du langage (op. cit.: 26), la proposition (op. cit.: 95), puis les phrases simples et composées (op. cit.: 122). La seconde partie repose sur la 'recomposition du discours'; elle se fonde sur la syntaxe de régime et de concordance (op. cit.: 207, 286). Ce que l'auteur résume ainsi: 'Notre nouvelle grammaire générale commence donc par l'idéologie ou science des idées, elle continue par l'analyse des mots et par leur syntaxe, elle finit par la rhétorique élémentaire' (op. cit.: 1). Montémont déclare qu'il suit la route de Condillac, Harris, Beauzée, Destutt de Tracy (avant-propos: IV), ce qui est tout à fait visible puisqu'il décrit les langues comme des 'méthodes analytiques' et reproduit une tripartition des classes de mots issue de Harris.

L'équation est bien la suivante: connectif d'identité + modatif d'action = verbe composé (op. cit.: 101). Enfin, Jullien reproduit la définition du verbe comme une forme composée de 'être' et du participe:

Les verbes concrets joignent à l'idée de l'existence celle d'un attribut exprimé par leur participe présent: ainsi je frappe est équivalent à je suis frappant. Cet attribut s'appelle l'idée propre du verbe. (1854: 34)

Le grammairien use notamment de la décomposition lors de l'analyse du verbe transitif, comme dans le père aime réécrit en le père est aimant le fils, où fils est complément de 'aimant' (1854: 358).

Mais la réécriture n'est pas toujours facile à justifier pour les grammairiens. Jônain, en pédagogue, explique la décomposition au moyen de l'image du déguisement: 'L'action du jugement étant une, un seul mot suffit pour l'exprimer. Le verbe ne fait que se déguiser en se combinant avec l'adjectif' (1835: 34). Burggraff adopte une position intermédiaire. S'il s'oppose à la classe des verbes 'attributifs ou adjectifs' (1863: 186), il conserve malgré tout la décomposition comme une sorte de convention dans l'analyse, conséquence du statut premier et essentiel du verbe être: 'Tout le monde convient que dans l'analyse logique les mots appelés verbes équivalent au mot être suivi d'un prédicat ou attribut' (op. cit.: 346–47).

Du point de vue métalinguistique, on observe une grande variation, qui s'explique par la diversité des références disponibles pour les grammairiens du 19^{ème} siècle: Port-Royal, les Encyclopédistes, Condillac, les Idéologues. L'expression de 'verbes adjectifs' de Port-Royal est reprise, notamment par Montlivault (1828: 221) et Bel (1829: 36), mais celle de 'verbes attributifs' employée par Silvestre de Sacy en 1799 ou Boniface en 1843, est très répandue (Jônain, 1835: 34; Barthe, 1830: 14; Poitevin, 1856:

208, 234 ; Perron, 1848: 46, Burggraff, 1863). L'expression de 'verbe substantif' est majoritairement reprise, sauf par Burggraff et Jullien qui appellent le verbe substantif 'verbe abstrait' imitant Beauzée et Silvestre de Sacy.²⁷

Les verbes sont de deux sortes car on peut indiquer l'existence simplement et absolument; être, étant, je suis, alors le verbe est abstrait, ou y ajouter l'idée d'une qualité comme je cours, qui signifie je suis courant, alors le verbe est concret. (Jullien, 1854: 12)

Jullien s'oppose d'ailleurs fortement à l'emploi des expressions de verbe substantif et verbe adjectif (1854: 17). Montémont, en dernier lieu, utilise lui le terme de 'connectif', pour renommer ces deux entités au sein d'une classification ternaire des

²⁷ Dans l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert, Beauzée parle de 'verbe substantif' et de 'verbe adjectif' (article 'Participe', tome XII: 92); dans l'Encyclopédie Méthodique, il parle de 'verbe substantif' et de 'verbe adjectif ou concret' (article 'Verbe': 601–26, 624, tome III). Mais dans sa Grammaire Générale, il substitue à ces expressions celles de verbe abstrait et de verbe concret, s'opposant au transfert de la distinction entre noms substantifs et noms adjectifs, vers la catégorie des verbes (1767: 411–12).

mots: les substantifs (noms et pronoms), les attributifs (déterminatifs, modificatifs, submodatif), et les connectifs, comprenant 1° le connectif ‘variable ou d’identité’ c’est-à-dire les auxiliaires j’ai, je suis, et le verbe être, 2° le connectif ‘invariable ou de circonstance’ c’est-à-dire les prépositions comme à, pour, de, et les conjonctions comme et, ou. Cette classification provient en partie de la division des mots de Port-Royal entre les objets des pensées et les formes et manières des pensées, car les connectifs ont comme rôle d’assurer la liaison, la connexion (1845: 99, note 1). Mais Montémont déclare s’inspirer de nombreux autres grammairiens: tout d’abord Harris et Thurot,²⁸ ensuite Domergue qui distingue entre substantif et attributif (op. cit.: 116) ou encore Sicard qu’il cite pour le déterminatif (ibid.), et d’autres ayant utilisé les termes proches de modificatif ou modatif (op. cit.: 113, note 1).

En somme, les grammaires générales que nous présentons ici respectent la théorie de la proposition de Port-Royal comme modèle grammatical. Le verbe est quasi-unanimement décrit comme une forme qui contient le verbe substantif considéré comme complet, premier et essentiel, ainsi qu’un attribut correspondant à un adjectif ou à un participe.²⁹ Huit des auteurs de notre corpus adoptent sans discussion³⁰ la catégorie de verbe substantif ainsi que la décomposition afférente. Burggraff exprime seulement quelques réticences.

Pourtant, la pertinence du modèle port-royaliste dans l’analyse est remise en question par certains et la problématique de la transitivité est reconsidérée.

2. La remise en question du modèle tripartite et la prise en compte du verbe transitif

La contestation de la définition port-royaliste de la proposition comme expression du jugement est ancienne: Buffier (1709), Girard (1747) ou Du Marsais (1729–1756) ont proposé au 18^{ème} siècle des définitions plus larges de la proposition. Mais les années 1840 constituent un tournant car la pratique de la décomposition du verbe et la

²⁸ Harris refuse le classement classique des parties du discours car il souhaite élaborer une grammaire universelle valable pour toutes les langues. Il propose un système binaire où les mots sont répartis entre ceux qui ont une ‘signification absolue’, ce sont les ‘principaux’, et ceux qui ont une ‘signification relative’, ce sont les ‘accessoires’ (Harris, 1796: 69). Les premiers comprennent les ‘substantifs’ (signifiant une substance) c’est-à-dire les noms et pronoms, ainsi que les ‘attributifs’ (signifiant un attribut) c’est-à-dire les verbes, participes, adjectifs, adverbes. La seconde classe des ‘accessoires’ regroupe premièrement les ‘définitifs’ (qui sont associés à un seul mot) c’est-à-dire l’article, deuxièmement les ‘connectifs’ (qui sont associés à plusieurs mots) c’est-à-dire les conjonctions et prépositions (op. cit.: 74). Ce système aura une influence sur Destutt de Tracy et les Idéologues, mais aussi sur les membres de la Société Grammaticale (Reuillon-Blanquet, 2005) et sur les auteurs de grammaires générales du 19^{ème} siècle comme Caillot qui distingue substantifs, modatifs, accessoires (1838).

²⁹ Cependant, chez Poitevin l’attribut ne se restreint pas à une forme participiale ou adjectivale, c’est un pronom dans la première joie est celle du coeur, un infinitif dans s’entretenir avec son ami, c’est penser tout haut, ou ‘toute expression employée comme qualificatif’ (Poitevin, 1856: 235).

³⁰ On peut se reporter à la longue discussion de la définition du verbe de Port-Royal menée par Girard (1747, vol. 1: 50–64).

tripartition propositionnelle, enseignées à l'école par la doctrine chapsalienne,³¹ font l'objet de vifs débats au cœur de la Société Grammaticale.³² Ce discours est relayé par des disciples ou des enseignants souhaitant réformer l'enseignement.

La remise en question du modèle tripartite et de la définition de la proposition

33

34

Caillot se fait le porte-parole de la doctrine réformatrice de Vanier, en refusant la décomposition du verbe et la définition de la proposition comme expression du jugement qu'il juge être 'une absurdité' (1838: 130). Il préfère l'identifier à 'l'expression d'une pensée' (op. cit.: 132)³⁵ et adopte le schéma propositionnel suivant: sujet — accessoires — mode (actif, résultatif, inerte)³⁶ (op. cit.: 121). Le verbe être est un

³¹ L'ouvrage de Noël et Chapsal, publié en 1823: Nouvelle Grammaire Française, diffuse dans l'enseignement une analyse de la proposition incluant la décomposition avec le verbe être (Chervel, 1977: 101–2, 135–36). A ce sujet, on peut aussi se reporter à Chevalier (1979), et Delesalle (1986).

³² Au cours de cette période, de nombreux grammairiens et enseignants participent à la Société Grammaticale fondée par Domergue en 1807 (Auroux et alii, 1982) mais aussi au Journal Grammatical (Auroux, 1983; Saint-Gerand, 1996). Ils se livrent à des débats animés autour de plusieurs questions ayant trait à l'orthographe, l'enseignement, ou la grammaire. Dans ce dernier domaine, les discussions portent sur la définition de la proposition, du verbe, ainsi que sur la division des parties du discours. La proposition n'est plus entendue comme jugement mais comme pensée et sa composition intègre le complément sous différentes formes. Le verbe substantif ainsi que la décomposition sont remis en question, et les sociétaires défendent les systèmes binaire ou trinaire de répartition des mots. Les membres influents sont notamment Boniface, élève de Domergue, et Vanier qui défend la doctrine de cette 'nouvelle école' (Dictionnaire, 1836: 8, 34). Néanmoins les positions ne sont pas homogènes, les débats, retranscrits dans le procès-verbaux des séances tenues en 1817 et 1818 dans les Annales de la société grammaticale de Paris (un seul tome a paru), témoignent de la diversité des opinions. L'attitude vis-à-vis de la décomposition du verbe en est suivi du participe ou de l'adjectif, est particulièrement ambiguë. Si des voix importantes s'élèvent contre elle (c'est le cas de Vanier dans l'article 'Copule' du Dictionnaire grammatical (1836: 196) ou de Boniface dans sa Grammaire (1843: 3)), la réécriture du verbe est généralement conservée. On peut toutefois dire que les écrits de ces grammairiens se caractérisent par une mise à distance explicite du cadre syntaxique de la grammaire générale.

³³ Dans sa Grammaire générale et philosophique et critique de la langue française, Napoléon Caillot a comme but d'offrir 'une grammaire française générale à la portée de tout le monde' (1838, Prospectus: 3). Il s'élève contre les ouvrages de Girault-Duvivier, Lemare, Bescherelle ou Landais et cherche à innover: 'tous les jours, il paraît de nouvelles grammaires qui ne sont que des redites et ne contiennent rien de neuf' (Préface: 11). Caillot écrit aussi en 1839 une Méthode naturelle pour apprendre sans maître. Encyclopédie grammaticale et littéraire. Le Guide de l'enseignement, ou l'Art d'apprendre et d'enseigner la langue française.

³⁴ Caillot se présente comme un véritable disciple de Vanier dont il a suivi les conférences grammaticales pendant trois mois. La grammaire de Vanier est pour lui 'la plus claire et la plus raisonnablement écrite' (1838: 96). Ce dernier représente à ses yeux 'le meilleur grammairien élémentaire' (ibid.), on lit aussi qu'il 'est de tous les grammairiens celui qui comprend le mieux le besoin de reconstruire le système de l'enseignement' (ibid.). Caillot se réfère également à Charles Nodier (op. cit.: 522) et aux autres membres de la société grammaticale (op. cit.: 524) comme Boiste ou Boniface. Ceux-ci ont en commun le refus de la décomposition du verbe, la définition de la proposition comme expression du jugement, et l'importance accordée au modatif dans un système trinaire des parties du discours. Caillot évoque aussi Condillac, Rousseau, Destutt de Tracy lorsqu'il retrace la 'marche probable de la création des mots' (op. cit.: 8).

³⁵ Caillot cite Vanier: 'La proposition est l'énonciation d'une pensée. Cette définition me semble exacte en ce qu'elle convient dans tous les cas à l'objet défini, car que la phrase soit affirmative ou dubitative ou volitive ou interrogative, c'est toujours une pensée [...] (Vanier cité dans Caillot, 1838: 154).

³⁶ Le modatif actif est le verbe conjugué, le modatif inerte est l'adjectif, et le modatif résultatif le participe passé (1838: vol. 2, 282).

accessoire³⁷ car il met en rapport les deux éléments essentiels: le sujet exprimant une substance et le modatif exprimant un mode.³⁸

Dans les ouvrages de Perron, la décomposition du verbe en être suivi du participe est présentée comme une ‘erreur capitale’ (1851: 15); il écrit justement ‘pour détruire ces erreurs généralement répandues’ (1847: VII), ce qu’il défend dans son projet de réforme en 1851 (1851: 15). Perron s’oppose à la définition du verbe comme signe d’affirmation et de liaison (1847: VI–VII) mais il dénonce surtout l’idée que le verbe être est le ‘verbe essentiel’ auquel tous les autres sont ramenés: ‘comme si une qualité, une disposition, étaient la même chose qu’un acte ou fait actuel!’ (1847: VII). Pour lui, le verbe, appelé ‘modificatif attributif’ ou ‘attributif’,³⁹ est défini avant-tout comme exprimant un fait.⁴⁰ Ceci va de pair avec le refus de la définition restrictive de la proposition: ‘Définir la proposition comme l’énoncé ou l’expression du jugement c’est exclure du nombre des propositions toutes celles où on ne juge pas c’est-à-dire plus de la moitié’ (op. cit.: VII). Ainsi, dans la mesure où la valeur assertive essentielle du verbe être est niée, la décomposition ne paraît plus pertinente et l’équivalence sémantique entre les deux structures propositionnelles est caduque:

On a donc eu tort de prétendre que tous les verbes attributifs peuvent se réduire à des simples adjectifs unis au verbe fondamental. Tout verbe exprime un fait, tout adjectif une manière d’être, une qualité inhérente à l’être qui s’y montre plus ou moins longtemps. Ce sont deux significations différentes; il n’est pas possible de transformer l’un des ces mots dans l’autre. (Perron, 1848: 48)

A côté de la remise en question de la primauté du verbe substantif et de la décomposition, par Caillot et Perron, les problématiques de la transitivité et de la complémentation verbale reprennent une place dans la description grammaticale de la proposition.

La prise en compte du verbe transitif

La tradition grammaticale latine⁴¹ lègue aux grammairiens du français deux classements du verbe: l’un fondé sur le ‘genre’ ou la ‘signification’, l’autre sur la

³⁷ Les accessoires sont ‘les mots qui ne sont ni substantifs ni modatifs et qui servent à nommer les différents rapports qui existent ou peuvent exister entre les substances et les modes’ (op. cit.: 121). Ces ‘termes de rapports’ (vol. 2: 281) regroupent le verbe être, la négation, les prépositions, les conjonctions, les déterminants, l’adverbe et l’interjection (vol. 2: 281, 454).

³⁸ Les modatifs sont ‘les mots qui servent à nommer les différents modes ou manières d’êtres des objets ou substances’ (1838: 87), ils regroupent les adjectifs et les participes.

³⁹ Perron délimite une classe de mots appelés ‘modificatifs’, reprenant littéralement le terme et la notion de Buffier (1709), qui rassemble les ‘attributifs’ (adjectifs et verbes) et les ‘déterminatifs’ (déterminant, préposition, conjonction).

⁴⁰ ‘On appelle fait tout ce qui arrive, tout ce qui s’accomplit, tout ce qui est produit ou éprouvé par un être et l’on donne le nom de verbes aux attributifs qui expriment les faits’ (Perron, 1848: 37).

⁴¹ Nous nous référons ici principalement à Priscien, *Institutiones grammaticae*, livres 8, 17 et 18.

‘construction’ et la notion de ‘transition’.⁴² Le premier répartit les verbes en cinq ‘genres’; le verbe est dit ‘actif’, ‘passif’, ‘neutre’ ou ‘absolu’, ‘commun’, ou ‘déponent’. La délimitation de ces catégories en latin repose sur plusieurs critères: l’opposition formelle des désinences en -o ou -or, le sémantisme du procès (action ou passion), le cas qui suit le verbe et la possibilité de transformation passive. Le second classement revient à distinguer deux types de verbes selon leur construction, transitive ou non: les verbes ‘transitifs’ demandent des cas obliques et réalisent le passage d’une personne à une autre (transitio personarum), alors que les verbes ‘absolus’ ne demandent pas de cas, ils ont une construction intransitive qui se caractérise par le nominatif ou le vocatif.

Les premiers grammairiens du français adoptent le classement des ‘genres’ du verbe qui se réduit alors à deux ou trois classes principales: verbe actif, passif, neutre, et ils délaissent le second classement selon la construction. Ainsi, la GGR présente un classement des verbes en trois genres: actif, passif (pour les langues anciennes), neutre (GGR, 1660: 48, 116–18). On ne trouve pas dans la GGR de développement sur la transitivité, hormis quelques brèves allusions.⁴³ Le plus souvent, les deux contenus définitoires sont superposés, par exemple; le verbe actif désigne un verbe de sens actif et se construisant avec un cas ou un régime (Bouard, à par.). Beauzée sépare les contenus et crée deux classements; un selon le sémantisme lexical qui conserve les termes traditionnels actif et passif, et l’autre selon la construction. Il appelle ‘absolus’ les verbes n’exigeant pas de complément, et ‘relatifs’⁴⁴ les verbes exigeant un

⁴² La transitivité trouve son origine dans une notion philosophique; celle de metabasis. Elle apparaît dans la théorie stoïcienne de la représentation et signifie ‘en premier lieu le passage d’un lieu à un autre, en second lieu le changement’ (Ildefonse, 1998: 64). Transposée dans le discours grammatical, cette notion, attachée au départ à une conception physique du mouvement, permettra d’interpréter le sémantisme des verbes et de décrire la nécessité pour eux de se construire ou non avec un cas. Pour Colombat, c’est une ‘notion sémantique au départ’ qui désigne le ‘passage qui s’effectue ou ne s’effectue pas d’une persona (personne) à une autre à l’occasion du procès exprimé par le verbe’ (Colombat, 2003: 153). En outre, la description de la diathèse verbale comme active ou passive trouve sa source dans la catégorie de l’action chez Aristote (Ildefonse, 1997: 78). Les Stoïciens fournissent un premier classement des prédicats fondé sur la construction ou non du verbe avec un cas direct ou oblique ou les deux, et un second fondé sur la diathèse verbale (prédicats droit, renversé, neutre et réfléchi). Chez Apollonius Dyscole ‘la metabasis intervient dans l’analyse de la diathèse transitive’ (op.cit.: 63) et les constructions verbales sont distinguées en trois catégories: transitifs actifs, passifs, neutres, qui permettent d’indiquer le cas. Ces distinctions sont à l’origine du classement des verbes chez Priscien qui leur adjoint deux autres catégories: communs et déponents. Mais Priscien accorde à la transitivité une place très large (Colombat, 2003). Il emploie notamment de façon significative les termes de transitio, intransitive, transitive, ce qui n’était pas le cas chez Apollonius.

⁴³ On relève deux allusions: 1° à propos des ‘verbes neutres’ construits avec un accusatif comme vivere vitam, ambulare viam, pugnare pugnam, on lit que ‘[. . .] il faut regarder si l’action qu’ils signifient a un sujet ou un objet, qui puisse être différent de celui qui agit. Car alors le verbe régit le sujet ou cet objet à l’accusatif’ (GGR, 1660: 118), 2° à propos de l’emploi de l’auxiliaire ‘être’ à la place de ‘avoir’ avec certains verbes intransitifs: ‘[. . .] l’autre rencontre où le verbe être forme les prétérits au lieu d’avoir, est en quelques verbes intransitifs, c’est-à-dire, dont l’action ne passe point hors de celui qui agit, comme aller, partir [. . .] Mais lorsque quelques-uns de ces verbes d’intransitifs deviennent transitifs et proprement actifs, qui est lorsqu’on y joint quelque mot qu’ils doivent régir, ils reprennent le verbe avoir’ (GGR, 1846 [1993]: 150).

⁴⁴ Il est remarquable que Beauzée emploie les qualificatifs de ‘relatif’ et d’ ‘absolu’, s’inspirant notamment de la terminologie du régime (‘régime relatif’ chez: Restaut, 1732; Wailly, 1754; et ‘régime absolu’ chez: Buffier, 1709; Restaut, 1732; Wailly, 1754). Il ne choisit pas les termes transitif et intransitif, qu’il manie pourtant dans son développement à maintes reprises, et que Dumarsais utilisait (verbe actif transitif) (1729–1756, article «Actif»:

complément. La complémentation verbale est décrite à l'aide de la notion de 'relation' (1767, vol. 2: 45–52).

Une partie des grammaires générales du 19^{ème} siècle reproduit le classement traditionnel contenant la distinction verbe actif ou transitif / verbe neutre ou intransitif. C'est le cas de Bel qui distingue le verbe actif ou transitif pour lequel 'le sujet fait l'action sur un objet' comme dans Pierre frappe Paul (1829: 40–41) et le verbe intransitif ou neutre pour lequel 'l'action est bornée au sujet' comme dans l'élève dort, mais aussi de Barthe (1830: 19, 20) et de Jônain (1835: 85–86).

Les autres grammairiens repensent le classement des verbes en hiérarchisant les critères et en clarifiant la terminologie: un premier groupe sélectionne les adjectifs transitif et intransitif, un second groupe choisit les adjectifs relatif et absolu sur le modèle de Beauzée.

Verbe transitif/verbe intransitif

Poitevin s'oppose à l'ancienne terminologie 'latine' et distingue les verbes attributifs transitifs et intransitifs: 'Que dans les grammaires latines on les nomme ainsi, parce qu'ils ne sont ni actifs ni passifs (neuter, ni l'un ni l'autre), cela est juste, mais en français, cette dénomination n'a pas de sens' (1856: 209). Les critères définitoires sont: la transition de l'action et le repérage du complément: 'Le mot transitif, qui vient du latin transire, transitivus, signifie qui passe. Les verbes transitifs ou actifs sont donc ceux qui expriment une action qui passe du sujet au complément direct' (op. cit.: 208). A l'inverse, les verbes intransitifs sont 'ceux qui expriment une action qui ne passe pas du sujet à un complément direct'; ils marquent plutôt un état, comme vieillir, fleurir, parler, rire guère, exister, rester, tomber, durer, paraître.

Caillot, qui valorise l'innovation terminologique,⁴⁵ distingue parmi les 'modatifs actifs' (1838: 82, 91), les 'transitifs' (op. cit.: 186) qui sont susceptibles de 'prendre un complément' (ibid.), et les 'intransitifs' qui n'ont pas de complément direct (op. cit.: 82; vol. 2: 388–89). Ces deux désignations doivent remplacer les anciennes appellations:⁴⁶ 'Il est essentiel de traduire verbe actif par modatif actif transitif et verbe neutre par modatif intransitif' (vol. 2: 390).

Jullien, dans l'opuscule qui accompagne le Cours raisonné (1854: 11), défend une réforme du système ancien. Il propose d'appeler le verbe actif, 'transitif', mettant fin à la superposition du sens lexical et du sens syntaxique:

Le mot verbe actif indique deux choses: d'après l'étymologie c'est un verbe dont le sujet fait une action: en ce sens agir, courir, marcher, nager, sont des verbes actifs. Dans une autre acception, le verbe actif est celui qui prend un complément direct: en ce sens faire,

⁴⁵ A cet égard, il cite Vanier: 'Cessez donc de crier à l'innovation; examinez avant tout si elle n'est pas un bien pour vos enfants. Mais peut-on faire entendre raison aux routiniers? Ils l'ont perdue, nous serons plus fous qu'eux d'entreprendre une telle cure' (Vanier, cité dans Caillot, 1838: 79). Caillot présente d'ailleurs un 'tableau des équivalences' (1838, vol. 2: 282) contenant les nouveaux termes.

⁴⁶ Il cite encore Vanier qui proscriit le terme de neutre (1838, vol. 2: 390) ainsi que Boniface.

prendre, recevoir, souffrir, sont actifs quoique les deux derniers n'indiquent pas du tout une action faite, mais bien une action reçue par le sujet [. . .] ainsi quoi que l'on fasse le mot de verbe actif, tant qu'il ne sera pas autrement déterminé, entraînera toujours une confusion d'idées, qui plus tard se traduira en difficultés très sérieuses pour les enfants. (Jullien, 1854: 12)

Les verbes sont donc dits transitifs ou intransitifs selon la présence ou non d'un complément. Ensuite, ces verbes transitifs ou intransitifs sont caractérisés selon leur sémantisme lexical; ils sont 'actifs' quand ils expriment une action, 'statifs' quand ils expriment un état, ou 'passifs' quand ils expriment une passivité. Enfin, le critère de la forme intervient en dernier lieu, le verbe transitif pouvant être direct comme dans il frappe son père, ou indirect comme dans il obéit à son père (Jullien, 1832: 45).

Perron encourage aussi la refonte du système mais il se distingue des autres car il désigne le verbe selon le groupe avec lequel il est en relation: il renomme 'subjectif', l'ancien verbe intransitif ou neutre puisque le fait n'est en relation qu'avec le sujet, et 'objectif', l'ancien verbe transitif ou actif puisque le fait est produit en direction d'un objet (1848: 49). Il ne mentionne pas le complément mais utilise la notion d' 'objet' définie comme l'aboutissement du fait exprimé par le verbe objectif. Ensuite, les verbes sont distingués selon leur construction: les verbes objectifs peuvent être 'indirects' comme dans je parle à quelqu'un, tu nuis à ton frère, ou 'directs' comme dans j'aime Dieu, il lit un livre (op. cit.: 49–50).

Le deuxième groupe de grammairiens reprend la distinction formulée par Beauzée entre verbe absolu et verbe relatif.

Verbe relatif/absolu

En effet, pour Montémont, tous les verbes dérivent de deux modes d'action: l'action 'absolue' et l'action 'relative' (1845: 123–24). L'action absolue est 'renfermée entièrement dans son subjectif sans rapport à d'autres substantifs', elle n'est pas mise en rapport avec un autre sujet comme dans Ulysse pense (op. cit.: 123) alors que l'action relative 'forme un rapport entre deux êtres désignés par deux substantifs' comme dans Alexandre vainquit Darius (op. cit.: 124). Montémont ajoute ensuite que la modification relative est active ou passive 'selon que son sujet est ou le principe de l'action qu'elle renferme ou l'objet de cette action' (vol. 2: 359).

Burggraff, lui, distingue tout d'abord les verbes neutres, actifs et passifs (1863: 355–56), et ensuite les verbes absolus et les verbes relatifs selon la nécessité d'un 'complément' (op. cit.: 358). Les caractérisations se combinent: les verbes neutres peuvent être relatifs comme aller, affronter, ressembler (op. cit.: 358), ou absolus comme marcher, courir, tomber, dormir, mourir (ibid.).

Les tentatives de réorganisation du classement des verbes hérité de la grammaire latine révèlent l'importance accordée au critère syntaxique c'est-à-dire à la construction du verbe avec ou sans complément. Les grammairiens prennent en compte la réalisation de la transitivité dans la proposition, ce qui se traduit par de nouveaux modèles propositionnels.

3. L'élaboration d'autres modèles propositionnels et l'intégration du complément

Les grammaires générales du 19^{ème} siècle élaborent d'autres modèles propositionnels que celui de la grammaire générale classique: un modèle expansé contenant des compléments, un modèle fonctionnel comprenant divers constituants, un modèle faisant coexister structure attributive et transitive, un modèle purement transitif.

3.1. Expansion du modèle tripartite attributif

Dans ce premier cas de figure, le grammairien conserve la structure tripartite, qu'il augmente. Ainsi, Bel dessine une structure propositionnelle de base tripartite mais il considère tous les mots autres que le sujet comme des compléments: 'Le mot principal en est le sujet, les autres ne servent qu'à le compléter, et sont des compléments, c'est-à-dire des mots dépendants d'autres mots' (1829: 87). Il emploie alors l'image de la chaîne dans laquelle les mots sont comparés à des anneaux, image provenant de la Grammaire Générale de Beauzée (1767), qui devient le principe explicatif de la 'syntaxe de complément', s'opposant à la syntaxe d'accord: 'Les mots sont comme les anneaux d'une chaîne c'est-à-dire qu'ils s'attirent l'un l'autre, le premier en attire un second, celui-ci un troisième et ainsi de suite. Un mot attiré par un autre, en est le complément' (op. cit.: 117). Ainsi, dans: la jeunesse a besoin de bons exemples, le nom la jeunesse attire le mot avoir, qui lui-même attire besoin, comme besoin appelle de, et de appelle bons exemples (op. cit.: 118). Bel différencie plusieurs types de compléments ('direct ou immédiat', 'indirect ou médiat') et il présente le complément comme un synonyme du régime, ce doublon étant courant dans les ouvrages élémentaires de cette période:

Tout mot attiré par un verbe ou par une préposition, est régime ou complément de ce verbe ou de cette préposition. Dans j'aime Dieu, dieu étant attiré par le verbe j'aime en est le régime ou le complément. Dans combattre par l'humeur, l'humeur est régime de la préposition par. (op. cit.: 90)

Burggraff expose aussi une théorie de la proposition classique dans laquelle le verbe être ne souffre pas de complément. Cependant, il explique, dans la partie Syntaxe, que la proposition se compose de trois ou quatre mots: le sujet, le verbe, l'attribut, le terme et le circonstanciel (1863: 543). Il adopte alors le complément comme nom de fonction, traité dans la syntaxe de dépendance,⁴⁷ et il réserve le régime aux langues à cas, comme les Encyclopédistes:⁴⁸

Quand deux mots sont en rapport de dépendance, celui qui représente le terme conséquent c'est-à-dire celui qui exprime l'idée qui en complète ou détermine une autre, s'appelle le complément. (op. cit.: 537)

⁴⁷ Le chapitre sur la syntaxe de dépendance est assez court (six pages) et développe ensuite à la question de la construction et des figures (op. cit.: 540).

⁴⁸ Pour ce qui est de la constitution de la syntaxe du français à partir de la grammaire latine voir Chevalier (1968), et pour l'apport des Encyclopédistes voir Auroux (1973 et 1979).

Chez Jullien, la proposition est aussi définie comme l'expression du jugement (1832: 63) et elle conserve une structure tripartite sujet-verbe-attribut, mais le modificatif, ou le complément, évoqué dans la syntaxe de 'différence', 'détermination', ou 'régime', apparaît comme une expansion car il intervient lorsque 'le second terme détermine le premier ou qu'il le complète' (op. cit.: 71). Jullien condamne les termes de nominatif, régime ou cas pour le français (1854: 14–16) et défend celui de 'complément':

Nous disons compléments parce que ces mots, régis par d'autres selon les Latins, en complètent toujours la signification. C'est donc un mot tout français parfaitement usité et qui est pris en grammaire dans le sens exact qu'il a partout ailleurs, tandis que le mot régime ne s'entend chez nous que par l'imitation d'une langue ancienne précisément en un point où elle diffère de la nôtre. (op. cit.: 16)

Il distingue entre complément direct et indirect et rejette la classe des compléments circonstanciels (1854: 80–81).

3.2. Modèle fonctionnel

Deux grammairiens dessinent un modèle propositionnel intégrant plusieurs fonctions, inspiré de celui de Girard (1747) qui décrit la proposition comme un ensemble de sept 'parties constructives': le subjectif, l'attributif, l'objectif, le terminatif, le circonstanciel, le conjonctif, et l'adjectifif (1747: 88–89, 90–92).

Pour Montémont, c'est une erreur de donner le nom des cas aux fonctions dans les langues indéclinables (1845: 223), il propose alors un système reposant sur six fonctions: subjectif, connectif, modificatif, submodatif, objectif, circonstanciel (1845: 126), permettant diverses combinaisons phrastiques. Ceci dit, quatre sortes de circonstances sont distinguées à l'aide des cas latins (principe-génitif, principe-ablatif, fin-datif ou terme datif, fin-objectif ou terme-objectif). Il évoque aussi la notion de 'régime', le nom pouvant être régime 'de trois manières' (op. cit.: 219): sujet, objet ou circonstance de la phrase.

Jullien offre également un modèle fonctionnel d'analyse de la proposition, il comprend cinq fonctions, subjectif — objectif — attributif — ablatif — complétif:

Le subjectif qui indique le sujet de la phrase, l'objectif qui exprime le complément direct d'un verbe transitif, l'attributif qui exprime son complément indirect, l'ablatif qui exprime un rapport d'éloignement, et le complétif qui ne se place qu'après une préposition exprimée ou sous-entendue. (1832: 29)

Par ces systèmes fonctionnels, les grammairiens tentent à la fois de fonder une terminologie française des fonctions détachée de la tradition latine et d'établir des catégories valables pour plusieurs langues.

3.3. La coexistence du modèle attributif et du modèle transitif

Dans ce troisième groupe de grammairiens, on observe la conservation du modèle attributif en parallèle de l'intégration du complément du verbe, sans que les deux faits soient reliés.

Chez Poitevin, la proposition demeure l'expression du jugement (1856, vol. 2: 234) et la tripartition sujet-verbe-attribut est conservée. Pourtant, le grammairien accorde une large place à l'étude de la notion de complément conçue comme équivalent du régime:

Les compléments sont les termes qui servent à compléter, à déterminer le sens que certains verbes ne peuvent exprimer seuls. Comme les compléments sont sous la dépendance du verbe et régis par lui, on leur a donné le nom de régime. (vol. 1: 170)

Il distingue trois sortes de compléments du verbe qui enrichissent la proposition ; directs, indirects, circonstanciels (vol. 2: 403, vol. 1: 171–72) ainsi que d'autres dans l'analyse logique (vol. 2: 236), mais il est difficile d'identifier leur place dans la structure tripartite.

Chez Perron, en revanche, la structure de base est clairement binaire: la proposition doit 'renfermer au moins deux éléments, deux idées; l'idée d'un être et l'idée de ce qu'on dit de cet être ou de ce qu'on lui dit.' C'est-à-dire le 'sujet' et 'l'attribut': 'On donne le nom de sujet au substantif et celui d'attribut au modificatif de la proposition' (1848: 130). Le terme d'attribut est ici à entendre au sens de groupe verbal ou prédicat: 'Les faits sont exprimés par des verbes, et les qualités du sujet ne peuvent lui être attribuées que par le moyen d'un verbe. Le verbe fait donc nécessairement partie de tout attribut' (1848: 134). Ainsi, l'attribut peut contenir différents constituants, dont l'objet:⁴⁹

Mais l'attribut du sujet peut exprimer une action ou un fait qui porte, soit sur un autre être, soit sur un autre fait; cet être ou ce fait sur lequel porte l'action du sujet est désigné par un mot qui prend le nom d'objet. Ex: Dieu punit les méchants, Je veux qu'il sorte.

La proposition renferme donc un sujet, un attribut et souvent un objet; c'est-à-dire trois éléments. (op. cit.: 131)

L'attribut peut aussi être composé de verbes intransitifs (appelés 'subjectifs') qui expriment un fait ou un état, ou du verbe être dans sa valeur existentielle, comme dans je suis, Dieu est, il existe. Et lorsque l'attribut renferme une qualité, il est composé de l'adjectif 'qui exprime la qualification du sujet' (op. cit.: 135) et du verbe 'qui indique que cette qualification appartient au sujet' comme dans Dieu est juste, la vertu est aimable. Dans ce dernier cas, le verbe être a une valeur attributive:

Le verbe chargé d'unir la qualification au sujet, ou d'exprimer que le sujet est qualifié de telle ou telle manière, est toujours le verbe substantif, ou un verbe qui exprime l'idée de paraître, de devenir, d'être fait. Ex: il semblait pauvre, il devint riche, il fut fait colonel et passa général. (op. cit.: 135)

Ainsi, la représentation attributive apparaît comme une simple possibilité de la structure propositionnelle binaire, et non plus comme le modèle de toutes les autres propositions.

⁴⁹ Cependant, l' 'objet' est facultatif alors que les deux autres sont essentiels: 'Aucune proposition n'est possible sans les deux premiers, et la plupart renferment aussi le dernier' (op. cit.: 131).

Un seul auteur de notre corpus substitue explicitement au modèle tripartite attributif un modèle transitif.

Modèle transitif

Caillot, en effet, se situe en rupture complète avec tous les composants du modèle propositionnel port-royaliste: le verbe substantif, l'expression d'un jugement, la décomposition. A la place de ce modèle, il élabore un modèle de nature transitive: sujet — verbe transitif — complément direct/indirect, et ce en plusieurs étapes. Premièrement, il évacue le régime, deuxièmement il intègre la notion de complément, troisièmement, il distingue entre le verbe transitif se construisant avec un complément direct ou indirect, et verbe intransitif se construisant sans complément. Le 'complément indirect' ne reçoit pas le résultat de l'action, ou bien indirectement comme dans *Pierre court après une femme*, et le 'complément direct' reçoit toujours l'action et ce directement (op. cit.: 187, vol. 2: 388–89) comme dans *Pierre aime une femme* (op. cit.: 389).

Conclusion

L'enjeu paradoxal relevé par les auteurs de grammaires générales au milieu du 19^{ème} siècle est de concilier tradition et innovation. Nous nous sommes proposés de décrire la complexité des dimensions de ce qui constitue ici une tradition grammaticale. Il s'agit tout d'abord de la tradition de la grammaire générale telle qu'initiée par Port-Royal, dont nous relevons les traces dans la définition de la proposition comme expression du jugement, mais aussi de la tradition latine de description du français, qui rejoint la première dans l'utilisation du régime, des cas et des 'genres' du verbe. En outre, deux autres dimensions de la tradition apparaissent: celle de la grammaire scolaire et celle de la grammaire comparée.

Le mouvement de la grammaire scolaire se développe au 19^{ème} siècle et croise les discours de la grammaire générale. La première grammaire scolaire qui se développe à partir de 1823, diffuse la pratique de la décomposition du verbe. L'abandon de cette pratique est défendu par Perron en 1851, à la fois pédagogue connaisseur du système éducatif et auteur d'une grammaire générale savante. Cette position aura des retentissements à la fois dans les grammaires générales (Burggraff mentionne Jullien) et dans les grammaires scolaires qui se caractérisant par un refus plus net de la décomposition à partir des années 1880 (Chervel, 1977: 192). Le lien souvent avancé entre la naissance de la grammaire scolaire et la disparition de la grammaire générale au 19^{ème} siècle, doit également être remis en question car la grammaire générale se poursuit; des grammaires importantes et sophistiquées sont produites comme celles de Montémont ou de Burggraff mais aussi de petites grammaires générales scolaires comme celles de Bel ou Barthe.

Enfin, les auteurs de grammaires générales au 19^{ème} siècle connaissent les découvertes de la grammaire comparée. Ils intègrent ainsi un plus grand nombre de langues que la grammaire générale classique dans leurs analyses, et font des remarques

comparatives et historiques. Montlivault, par exemple, se livre systématiquement à des comparaisons avec les autres langues et le chapitre ‘du verbe’ (1828: 157) contient des remarques morphologiques et historiques de nature comparative entre les langues modernes et le latin. Burggraff mentionne les grandes figures comparatistes dans son appendice sur l’histoire de la grammaire. Et de façon générale, les titres des ouvrages témoignent de l’assimilation des développements comparatistes (Poitevin: Grammaire générale et historique de la langue française, Montémont: Grammaire générale ou philosophie des langues présentant l’analyse de l’art de parler, considérée dans l’esprit et dans le discours, au moyen des usages comparés des langues hébraïques, grecque, latine, allemande, anglaise, italienne, espagnole, française et autres, etc.).

Outre le croisement de ces ‘traditions’, le discours des grammaires générales du 19^{ème} siècle est traversé par diverses influences de personnalités individuelles. Ces grammaires ont assimilé les innovations de leurs prédécesseurs: le modificatif de Buffier, le système multifonctions de Girard, la notion de détermination avancée par Dumarsais. Mais deux influences en particulier sont palpables. Premièrement: celle de Nicolas Beauzée, dont la Grammaire Générale est rééditée en 1819. Le grammairien est présent par les nombreuses mentions du complément, de la terminologie associée, la définition du verbe comme expression de l’existence intellectuelle, la distinction entre verbe absolu et relatif. Silvestre de Sacy⁵⁰ sert de relais aux thèses syntaxiques de Beauzée, notamment pour Burggraff. Deuxièmement, Vanier et la doctrine de la Société Grammaticale. Celle-ci refuse la décomposition du verbe, ce qui représente une étape majeure dans la déconstruction du modèle propositionnel tripartite. Caillot est le seul auteur de notre corpus à mettre en avant le discours de Vanier. Mais Bescherelle (1834, Théorie: 77) et Boniface (1843: 3, 26) qui critiquent la décomposition, sont mentionnés de temps à autre. Enfin, il faut ajouter l’influence de l’école condillacienne, prolongée par la doctrine Idéologique de Destutt de Tracy et l’édition de Harris par Thurot. Cette influence est visible dans la réorganisation et la renomination des classes de mots mais aussi dans l’emploi de la notion de modification, généralisée par Condillac pour décrire les relations de dépendance, ou encore dans l’utilisation du complément défendue par Thurot.

En somme, les grammaires générales du 19^e siècle sont remarquables par leur syncrétisme. Il en ressort une ambivalence vis-à-vis de la description syntaxique de la proposition. D’un côté, elles contribuent au maintien de la tripartition propositionnelle avec le verbe substantif. D’un autre côté, elles accordent une place à la transitivité en repensant les classements du verbe et en intégrant le complément. Ainsi, la conservation d’un ou de plusieurs composants de la description port-royaliste de la proposition ne fait pas écran à une réflexion sur le verbe transitif et son complément. Au fond, les axiomes issus de la GGR semblent être reproduits comme des positions de principe. L’appartenance au mouvement de la grammaire générale se traduit moins par l’application d’un modèle propositionnel tripartite dans l’analyse, que par une mention de la théorie modèle ou de l’ouvrage fondateur de Port-Royal. On peut alors

⁵⁰ Voir l’article de Lauwers et Swiggers, 2005.

se demander où se situe la généralité dans l'analyse syntaxique? La généralité des analyses syntaxiques des grammaires générales du 19^{ème} siècle se situe dans le nombre de langues considérées et dans la recherche de catégories fonctionnelles générales, comme celle de 'complément'.⁵¹

Références primaires

- Arnauld, Antoine, Lancelot, Claude. 1660. Grammaire générale et raisonnée (Paris, Le Petit).
— 1846 [1993]. Grammaire générale et raisonnée. Edition suivie des Remarques de Duclos et du supplément de l'Abbé Fromant (Genève: Slatkine Reprints).
- Barthe, François. 1830. Programme des leçons de logique et de grammaire générale (Versailles: Augé).
- Beauzée, Nicolas. 1767. Grammaire Générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues (Paris: J. Barbou). 2 vol.
— 1757. 'Verbe.' Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers de Diderot et D'Alembert. Tome XVII, 48.
— 1757. 'Participe.' Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers de Diderot et D'Alembert. Tome XII, 90–98.
— 1782–1786. 'Complément', Encyclopédie Méthodique Grammaire et Littérature (Paris-Liège: Panckoucke), 3 vol. Tome I, 441–447.
— 1782–1786. 'Verbe', Encyclopédie Méthodique Grammaire et Littérature (Paris-Liège: Panckoucke), 3 vol. Tome III, 601–626.
- Bel, Alexis. 1829. Grammaire française élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale, la syntaxe, la construction, l'orthographe absolue, celle d'usage et la versification (Paris: Hachette, Delalain).
- Bescherelle, Louis Nicolas et Henri Honoré. 1834. Grammaire nationale (Paris: Bourgeois-Maze), 2 vol.
- Boniface, Alexandre. 1843 (1829). Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée (Paris: Delalain).
- Buffier, le Père Claude. 1709. Grammaire française sur un plan nouveau (Paris: N. le Clerc).
- Burggraff, Pierre. 1863. Principes de grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage (Liège: Dessain).
- Caillot, Napoléon. 1838. Grammaire générale et philosophique et critique de la langue française (Paris: boulevard du Temple), 2 vol.
- Domergue, François Urbain. 1798–1799. Grammaire générale analytique (Paris: impr. de C. Houel).
- Du Marsais, César Chesneau. 1729–1756 [1987] Les véritables principes de la grammaire et autres textes. Douay-Soublin Française éd. (Paris: Fayard).
- Girard, Abbé Gabriel. 1747. Les vrais principes de la langue française ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage (Paris: Le Breton), 2 vol.
- Harris, James. 1796 (1972). Hermes ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle, traduction et remarques par François Thurot. Édition, introduction et notes par André Joly (Geneva et Paris: Drot).
- Jônain, Pierre-Abraham. 1835. Grammaire générale contenant les grammaires particulières et complètes du latin et du français parallèlement démontrées (Paris: Aimé André).
- Jullien, Bernard. 1832. Grammaire Générale abrégé de grammaire française (Dieppe: Madame Veuve).
— 1851. Elemens de la grammaire française de Lhomond, Cours élémentaire et raisonné de langue française revus et complétés par Bernard Jullien (Paris: Hachette).

⁵¹ Domergue est un des premiers successeurs de Beauzée qui revendique l'utilisation du complément en raison de la généralité de cette catégorie. Il explique ainsi que les termes de 'cas' et de 'régime' ne sont pas applicables à toutes les langues, ce qui pose problème car 'en grammaire générale, on ne doit pas employer des dénominations particulières' (1798: 22–23). Le régime 'a une signification moins étendue que le complément. Tout régime est complément, tout complément n'est pas régime' (op. cit.: 23) alors que le complément 'explique tout dans toutes les langues' (op. cit.: 23–24). Il mentionne le système de Girard (op. cit.: 24–26) mais préfère suivre la 'théorie nouvelle' formulée par Dumarsais (vu comme 'l'inventeur du complément') et prolongée par Beauzée (op. cit.: 26).

- 1852. *Traité complet de langue française Cours raisonné de langue française deuxième degré* (Paris: Hachette).
- 1854. *Explication des principales difficultés de l'enseignement de la grammaire (Cours raisonné) dans le Traité de Grammaire* (Paris: Hachette).
- 1855. *Thèses de grammaire* (Paris: Hachette).
- Montémont, Albert Etienne. 1845. *Grammaire générale ou philosophie des langues présentant l'analyse de l'art de parler, considérée dans l'esprit et dans le discours, au moyen des usages comparés des langues hébraïques, grecque, latine, allemande, anglaise, italienne, espagnole, française et autres* (Paris: Moquet), 2 tomes.
- Montlivaut, Eléonor Jacques François-de-Sales Guyon de Diziers, Comte de. 1828. *Grammaire générale et philosophique* (Paris: A. Pihan Delaforest).
- Perron, François. 1847. *Elements de grammaire générale ou Nouveaux principes de grammaire française* (Paris: Didot frères).
- 1848. *Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur* (Paris: Didot, Chamerot, Lecoffre, Besançon: Outhenin Chalandre fils).
- 1851. *Essai d'une réforme de l'enseignement grammatical présenté à l'Académie française et à Mr le Ministre de l'Instruction publique* (Paris: Désobry et Magdeleine, Besançon: Veuve Ch. Deis).
- Poitevin, Prosper. 1856. *Grammaire générale et historique de la langue française présentant l'étude et l'analyse de la formation, des développements et des variations de notre idiome national dans Cours théorique et pratique de langue française* (Paris: Bureaux du magasin pittoresque), 2 vol.
- Silvestre de Sacy, Antoine-Isaac. 1799. *Principes de Grammaire Générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues* (Paris: Fuchs).
- Vanier, Victor-Augustin. 1836. *Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française* (Paris: L'Auteur).
- et Lemare, Butet, Perrier, Scott de Martinville, etc. 1818–1820. *Annales de grammaire par la Société Grammaticale de Paris. Tome 1^{er}* (Paris: Béchet).

Références secondaires

- Auroux, Sylvain. 1973. 'L'Encyclopédie', 'Grammaire' et 'Langue' au XVIII^e siècle. Edition présentée et commentée des articles 'Grammaire' et 'Langue' de l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers, rédigés par Nicolas Beauzée et Jacques Philippe Augustin Douchet Coll. Série bleue, Linguistique, 3 (Tours: Mame).
- 1979. *La sémiotique des Encyclopédistes. Essai d'épistémologie historique des sciences du langage* (Payot: Paris).
- 1982. 'General Grammar and Universal Grammar in Enlightenment France.' *General Linguistics*, 23: 1–18.
- 1982. et Dognac, Françoise, Horde, Tristan. 1982. 'Les premiers périodiques linguistiques français (1784–1840).' *Histoire Epistémologie Langage*, IV–1: 117–132.
- 1983. 'La première Société de Linguistique — Paris, 1837.' *Historiographia Linguistica*, X, n 3: 241–266.
- 2008. 'Brève histoire de la proposition.' *Cahiers de l'Institut de Linguistique et des Sciences du Langage* (Université de Lausanne) La structure de la proposition histoire d'un métalangage, 25: 15–34.
- Baratin, Marc. 1994. 'Sur les notions de sujet et de prédicat dans les textes latins.' *Archives et documents de la SHESL*, II/ 10: 49–79.
- Berré, Michel. 2000. 'De l'influence de la Grammaire générale de Pierre Burggraff (1803–1881) sur les grammaires scolaires de langue française publiées en Belgique entre 1863 et 1880' dans P. Desmet, L. Jookens, P. Schmitter et P. Swiggers, éd. *The History of Linguistic and Grammatical Praxis, Actes du XI^e International Colloquium of the Studienkreis Geschichte der Sprachwissenschaft* (Louvain et Paris: Peeters Orbis Supplementa 14), 303–308.
- Bouard, Bérengère. 2007. *Structure de la proposition et construction verbale: régime, complément et transitivité dans les grammaires françaises, 1651–1863. Thèse de Doctorat. Université Paris 7 (Lille: ARDT).*
- 2008a. 'L'émergence de la notion de complément est-elle une invention ou une innovation?' Actes du congrès mondial de linguistique française, thématique Histoire, épistémologie, réflexivité Cité Internationale Universitaire de Paris, 9–12 juillet 2008. CD-Rom: 893–910.

- 2008b. 'Du nouveau à propos de l'histoire du complément', *L'information grammaticale* (Paris: Peeters), 117: 3–8.
- 2008c. 'Proposition et complément dans la grammaire française: l'histoire du modificatif (1709–1843).' *Cahiers de l'Institut de Linguistique et des Sciences du Langage* (Université de Lausanne) La structure de la proposition histoire d'un métalangage, 25: 91–116.
- A par. 'Du verbe actif au verbe transitif: transitivité et complémentation dans les grammaires françaises, 1660–1854.' Actes du colloque ICHOLS XI 28 août-2 septembre 2008, Université de Potsdam, Allemagne (Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins Publishing Company).
- Bourquin, Jacques. 2005a. 'Introduction' Les prolongements de la grammaire générale en France au XIXe siècle Colloque de Besançon, 19–21 septembre 2002. *Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté* n°778 (Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté), 6–14.
- 2005b, 'Les éléments de grammaire générale de François Perron (1847)', Les prolongements de la grammaire générale en France au XIXe siècle Colloque de Besançon, 19–21 septembre 2002. *Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté* n°778 (Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté), 181–200
- Chervel, André. 1977. *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire* (Paris: Payot).
- Chevalier, Jean-Claude. 1968 [2006]. *Histoire de la syntaxe: naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530–1750*. Genève: Droz (Paris: Champion).
- 1979. 'Analyse grammaticale et analyse logique: esquisse de la naissance d'un dispositif scolaire.' *Langue française*, 41: 20–34.
- et Delesalle, Simone. 1986. *La linguistique, la grammaire et l'école, 1750–1914* (Paris: Armand Colin).
- Colombat, Bernard. 2003. 'La problématique de la transitivité dans la tradition grammaticale latine quelques jalons de Priscien aux premiers Humanistes.' *Histoire Epistémologie Langage*, XXV–1: 153–174.
- Dominicy, Marc. 1992. 'Le programme scientifique de la grammaire générale', *Histoire des idées linguistiques*, tome 2 (Liège: Mardaga), 424–442.
- Graffi, Giorgio. 1998. 'The treatment of syntax by some early 19th century linguists, new insights and the continuity of general Grammar.' *Historiographia linguistica*, XXV–3: 257–284.
- Ildefonse, Frédérique. 1997. *La naissance de la grammaire dans l'Antiquité grecque* (Paris: Vrin).
- 1998. 'Petite histoire de la Metabasis.' *Histoire Epistémologie Langage*, XX–2: 63–80.
- Joly, André. 1972. *Hermes ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, édition, introduction et notes, traduction et remarques par Thurot F (Genève-Paris: Droz).
- et Stéfani, Jean. 1977. 'Avant-propos', in *La grammaire générale, des Modistes aux Idéologues* (Lille: Publications de l'Université de Lille III), IX
- Kelly, Louis G. 1977. 'La physique d'Aristote et la phrase simple dans les ouvrages de grammaire spéculative La grammaire générale, des Modistes aux Idéologues (Lille: Publications de l'Université de Lille III), 107–124.
- Lauwers, Peter. 2004. *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique: étude historique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948* (Louvain — Paris — Dudley: Peeters, Orbis Supplementa 24).
- et Swiggers, Pierre. 2005. 'Silvestre de Sacy et la structure de la proposition', in *Les prolongements de la grammaire générale en France au XIXe siècle Colloque de Besançon, 19–21 septembre 2002. Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté* n°778 (Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté), 61–77.
- Nuchelmans, Gabriel. 1980. *Late-Scholastic and Humanist Theories of the Proposition* (Amsterdam/Oxford/New-York: Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen).
- 1983. *Judgement and Proposition. From Descartes to Kant* (Amsterdam — Oxford — New York: North Holland Publishing Company).
- Raby, Valérie. 2000. *La proposition dans la Grammaire Générale française (1660–1803)*. Thèse de doctorat, Université Paris 7 (Lille: ARDT).
- Reuillon-Blanquet, Madeleine. 2005. 'Vive controverse autour du système binaire et du système trinaire Lemare, Destutt de Tracy, Vanier, Michel, Lemeneur-Doray' Les prolongements de la grammaire générale en France au XIXe siècle Colloque de Besançon, 19–21 septembre 2002. *Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté* n°778 (Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté), 151–165.
- Roelandt, J., Swiggers, Pierre. 1990. 'La modification comme relation sémantico-syntaxique chez Claude Buffier.' *Travaux de linguistique et de philologie*, 28: 64–70.

- Rosier, Irène. 1983. *La grammaire spéculative des Modistes* (Villeneuve-d'Ascq: Presses universitaires de Lille).
- . 2003. 'Abélard et les grammairiens: sur le verbe substantif et la prédication.' *Vivarium*, 41/2: 175–248.
- Saint-Gérand, Jacques Philippe. 1996. 'L'exemple d'une revue: le journal grammatical et didactique de la langue française (1826–1840).' *Travaux de linguistique*. 33. Document électronique: 'le Journal grammatical et didactique de la langue française (1826–1840): rémanences et subreptices subversions' <http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/journlfr/>.
- Tricot, Jean. 1989. *L'Organon d'Aristote* (Paris: Vrin).
- . 1991. *La Métaphysique d'Aristote* (Paris: Vrin).